

	Dépense casuelle.	21,000 00
31	Dépenses diverses.	10,000 00
	Frais de subsistance du juge pour le district d'Atlin, C.-B.	1,200 00

Cour Suprême du Canada.

32	Dépense casuelle et déboursés, salaires des officiers (shérifs, etc.); livres, magazines, etc., pour les juges, montant n'excédant pas \$300.	7,500 00
	Livres de droit et de référence et reliure.	8,000 00

Cour de l'Echiquier du Canada.

	Dépense casuelle—Frais de voyages des juges, rémunération aux shérifs, etc., impressions, papeterie, etc., et \$150 pour les livres des juges.	6,000 00
	Publication des rapports à l'entreprise.	2,000 00
33	Dépenses diverses, quand le tribunal siège en cour d'amirauté.	500 00
	Salaire du prévôt de l'amirauté, Québec.	333 34
	A Chas. Morse, pour avoir fourni les rapports des décisions du tribunal aux revues légales.	50 00
	Impression, reliure et distribution des rapports de la cour de l'Echiquier.	1,000 00

Territoire du Yukon.

	Frais de voyages du juge.	500 00
	Frais de subsistance du juge.	5,000 00
	Traitement des fonctionnaires de la cour territoriale, shérif et greffier, \$4,000 chacun, sténographe, \$2,000.	10,000 00
34	Frais de subsistance du juge de la cour territoriale et du magistrat de police.	6,800 00
	Rétribution des témoins, jurés et interprètes dans les causes criminelles.	5,000 00
	Entretien et transport des prisonniers.	14,000 00
	Divers.	8,000 00

V—POLICE FEDERALE.

35	Somme requise.	187,000 00
----	------------------------	------------

VI—PENITENTIERS.

	Kingston.	239,800 00
	Saint-Vincent-de-Paul.	203,100 00
	Dorchester.	118,800 00
36	Manitoba.	84,000 00
	Colombie-Britannique.	97,500 00
	Alberta.	90,800 00
	Saskatchewan.	96,500 00
	En général.	36,200 00
273	Dépenses se rattachant à des affaires litigieuses relevant du ministère de la Justice.	13,000 00
274	Contribution annuelle à la Canadian Law Library, Londres, Ang.	500 00
275	Pour la réunion et la publication des rapports, arrêtés de l'exécutif et la correspondance sur la législation provinciale depuis 1905.—(Nouveau crédit).	500 00
276	Frais relevant de la convention des revendications pécuniaires avec les Etats-Unis.—(Nouveau crédit).	5,000 00